



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 9 juin 2021 — N° 200

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de la Société canadienne de la sclérose en plaques, section Est de Montréal.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de féliciter M. Benjamin Oddo, nommé Chef pâtissier de l'année au gala des Lauriers de la gastronomie québécoise.

Mme Blais (Prévost) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Daniel H. Lanteigne, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

9 juin 2021

Mme McCann (Sanguinet) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire du musée ferroviaire Exporail.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de féliciter les rédacteurs du Pacte d'inclusion québécois.

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin d'affirmer la volonté du gouvernement d'adopter la définition de l'antisémitisme proposée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du déluge du Saguenay.

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de féliciter six lauréats du Défi OSEntreprendre de la circonscription de Fabre.

À 9 h 51, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

9 juin 2021

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 101 Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1099 en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 101.

Dépôts de documents

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2021 de la Société québécoise du cannabis;
(Dépôt n° 2616-20210609)

Le rapport annuel 2021 de la Société des alcools du Québec.
(Dépôt n° 2617-20210609)

9 juin 2021

Puis, il dépose :

La réponse à la question écrite n° 227 concernant l'offre d'un service d'ergothérapie lors de l'évaluation de la conduite automobile à la suite de changements dans la condition physique ou mentale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 13 avril 2021 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 2618-20210609)

La réponse à la question écrite n° 236 concernant l'affiliation des auxiliaires dentaires à l'Ordre des technologues en prothèses et appareils dentaires du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 12 mai 2021 par M. Nadeau-Dubois (Gouin);

(Dépôt n° 2619-20210609)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 1^{er}, 2, 4 et 8 juin 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire. Le rapport contient des amendements au projet de loi, dont un au titre.

(Dépôt n° 2620-20210609)

Dépôts de pétitions

Mme Montpetit (Maurice-Richard) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 48 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'amélioration de la gestion des services d'urgence hospitaliers.

(Dépôt n° 2621-20210609)

9 juin 2021

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey) Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 2^e anniversaire du dépôt du rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;

QUE l'Assemblée nationale honore la mémoire des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées et salue le courage et la détermination des familles qui continuent de faire connaître leur histoire et celle de leurs proches;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la nécessité de travailler tous ensemble, avec respect, pour mieux nous connaître et afin de contribuer au bien-être et à la sécurité des femmes et des enfants des Premières Nations et des Inuits au Québec;

QU'elle reconnaisse que l'ENFFADA a formulé 231 appels à la justice, auxquels s'ajoutent 21 appels spécifiques pour le Québec;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que le gouvernement a commencé à répondre à ces appels, en collaboration avec les familles, notamment par l'adoption du projet de loi n^o 79;

9 juin 2021

QU'enfin, elle exige du gouvernement qu'il s'engage à poursuivre la mise en œuvre des appels à la justice dans les meilleurs délais.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1100** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'inclusion, la diversité et lutte contre le racisme et les discriminations; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle le rôle fondamental de la langue française comme liant social et culturel au Québec et la légitimité des efforts de la nation québécoise pour la protéger et la valoriser;

QU'elle rappelle que la Charte de la langue française reconnaît explicitement le droit des Premières Nations et des Inuits de maintenir et de développer leurs langues et leurs cultures;

QU'elle reconnaisse officiellement que plusieurs langues autochtones sont menacées de disparition;

9 juin 2021

QU'elle reconnaisse que les onze nations autochtones au Québec ont, tout comme la nation québécoise, le droit de vivre dans leurs langues, de les promouvoir et de les protéger et que le gouvernement du Québec a une part de responsabilité à assumer à cet égard;

QU'elle souligne l'urgence pour le gouvernement du Québec d'entreprendre des pourparlers avec les représentantes et les représentants des Premières nations et des Inuits afin de négocier, tel qu'adopté à l'unanimité par cette Assemblée le 8 octobre 2019, la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones avec les Premières Nations et les Inuits;

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser les 132 appels à l'action du rapport Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec, ce qui commande des actions relativement à l'usage des langues autochtones dans les services publics au Québec.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1101** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

9 juin 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec M. Derraji (Nelligan), M. Marissal (Rosemont), M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne que les entreprises de moins de 5 employés représentent 53 % des établissements employeurs du Québec, que celles comptant moins de 20 employés représentent 86 % de notre économie, et que les entreprises ayant moins de 50 employés représentent entre 89 % et 97 % de l'économie des régions administratives du Québec;

QU'elle rappelle que les microétablissements représentent la moitié des établissements employeurs pour les régions ressources, les régions manufacturières et les régions urbaines, et au moins la moitié des établissements employeurs pour 11 régions administratives du Québec;

QU'elle mentionne que les entreprises de moins de 5 employés sont celles qui contribuent le plus au renouvellement du tissu entrepreneurial et qu'elles ont un impact incontestable sur la création d'emplois;

QU'elle souligne la contribution significative des microentreprises dans le paysage économique de toutes les régions, et qu'elle exprime sa reconnaissance aux entrepreneurs pour leur immense apport au développement économique du Québec;

Enfin, que l'Assemblée nationale du Québec, à l'instar des Nations Unies, reconnaisse officiellement le 27 juin comme étant la Journée des micro-, petites et moyennes entreprises.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1102** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

3976

9 juin 2021

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 219, Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal.

M. le président donne l'avis suivant:

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail pour poursuivre les discussions afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

9 juin 2021

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 11, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 23.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, propose que le projet de loi n° 95, Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 12 h 57, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

Les travaux reprennent à 13 heures.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

9 juin 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1103** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 95 est adopté.

À 13 h 01, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, propose que le projet de loi n° 81, Loi modifiant la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 15 h 18, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

Les travaux reprennent à 15 h 23.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

9 juin 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1104** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 81 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 10 juin 2021, à 9 h 40.

La motion est mise aux voix; à 15 h 25, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

Les travaux reprennent à 15 h 26.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1105** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

9 juin 2021

À 15 h 26, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 10 juin 2021, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 9 juin 2021, à 11 h 30, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Allaire (Maskinongé) et de M. Lemieux (Saint-Jean), les représentants du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 93 Loi visant à reconnaître le Collège militaire royal de Saint-Jean comme établissement d'enseignement de niveau universitaire (*titre modifié*)

n° 209 Loi concernant la Ville de Saint-Tite

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

9 juin 2021

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants :

(Vote n° 1099)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Chapleau)	Samson (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	

9 juin 2021

Sur la motion de M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau) :

(Vote n° 1100)

(Identique au vote n° 1099)

Sur la motion de Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 1101)

(Identique au vote n° 1099)

Sur la motion de Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec M. Derraji (Nelligan), M. Marissal (Rosemont), M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 1002)

(Identique au vote n° 1099)

9 juin 2021

Sur la motion de M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale :

(Vote n° 1103)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (IND)
Ciccione (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	

9 juin 2021

Sur la motion de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications :

(Vote n° 1104)

(Identique au vote n° 1103)

9 juin 2021

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1105)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	